

AFFAIRE n° 18.

O B J E T : Aménagement des abords du Complexe Sportif de CHAMP FLEURI  
- approbation du dossier de consultation d'entreprises  
- autorisation de lancer l'appel d'offres

LE SECRETAIRE DONNE LECTURE DU RAPPORT

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

Dans le cadre du programme d'amélioration de l'environnement, la Commune de Saint-Denis envisage l'aménagement des abords du Complexe Sportif de CHAMP FLEURI.

Cet aménagement qui a pour but de mettre en valeur les différentes parties du Complexe et d'établir des liaisons entre elles, ainsi que de donner, aux automobilistes circulant sur la route Digue, une vue agréable de ce Complexe, consiste essentiellement en :

- la végétalisation des talus de la route Digue
- un nettoyage du parking
- la création d'un mail<sup>2</sup> autour du gymnase
- la création d'un parking en sur largeur de la rue du lycée
- la réalisation de tribunes vertes
- un nettoyage du terrain situé face au stade.

Le montant de ces travaux estimé à 1 165 000 Francs pourra être financé en totalité par un emprunt de la Caisse des Dépôts et Consignations.

Je vous demande en conséquence Mesdames et Messieurs :

- d'approuver le dossier de consultation d'entreprises
- de m'autoriser à lancer l'appel d'offres et en cas de résultat infructueux à passer un marché négocié avec l'entreprise présentant l'offre la plus avantageuse.

Je mets la question aux voix.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Reçu à la Préfecture  
de la Réunion  
le 16 Juillet 1982